

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 mai 2013 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton  
Guillaume Bouvrette, James McAllister

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

Absent : Nathalie Chayer

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 19h30. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-05-09.116

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2013**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2013, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-05-09.117

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2013, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 23 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

**2013-05-09.118**

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation Hôpital St-Eustache / Marchedon	346,11 \$
Fondation Hôpital St-Eustache / Télédon	2 000,00 \$
Ensemble Choral St-Eustache / campagne financement	250,00 \$
Moisson Laurentides / Événement bénéfice / Classique annuelle de golf	200,00 \$
Fondation Drapeau et Deschambeault / Classique des Maires	300,00 \$
Martine-André Racine et Line Moreau / Défi du Trophée de la Rose des Sables	75 \$ / chacune

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02.111.00.970 et 02.192.02.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Adoption du plan d'action 2013 à l'égard des personnes handicapées**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, la ville doit adopter un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Tom Whittton  
et unanimement résolu

**2013-05-09.119**

D'ADOPTER le Plan d'action pour l'année 2013 à l'égard des personnes handicapées, tel que joint à la présente.

**ADOPTÉE**

**2.3 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédent l'année du renouvellement ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-05-09.120**

D'ACCEPTER l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée et autoriser l'UMQ à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la municipalité.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

La Présente résolution remplace et annule la résolution n° 2013-03-14.051, adoptée le 14 mars 2013.

**ADOPTÉE**

**2.4 Entente avec le Grenier populaire des Basses-Laurentides pour la récupération des halocarbures pour l'année 2013/2014**

CONSIDÉRANT que le Grenier populaire des Basses-Laurentides a mis sur pied un service de récupération des halocarbures inclus dans les appareils électroménagers et les climatiseurs domestiques ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente pour la récupération des halocarbures, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-05-09.121**

DE SIGNER avec Grenier populaire des Basses-Laurentides l'entente pour la récupération des halocarbures pour l'année 2013/2014 au coût de 1 351,33 \$, plus taxes : le directeur général est autorisée à signer l'entente.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.15.446.

**ADOPTÉE**

**2.5 Signature de la convention collective 2012/2013 avec le syndicat des cols bleus – SCFP local 985**

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 985 et la Ville de Deux-Montagnes, pour le renouvellement de la convention collective 2012/2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.122

DE SIGNER la convention collective 2012/2013 avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 985 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la convention collective.

**ADOPTÉE**

**2.6 Signature d'une convention de financement entre la CMM et la VDM pour la réalisation d'une démarche de conception d'un projet novateur de démonstration dans l'aire TOD de la gare DM**

CONSIDÉRANT que la CMM a désigné l'aire TOD de la ville comme l'un des sept projets novateurs de démonstration et a autorisé la signature d'une convention pour le versement d'une aide financière maximale de 100 000 \$ ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.123

DE SIGNER avec la Communauté Métropolitaine de Montréal la convention de financement dans le cadre du soutien à la conception de projets novateurs de démonstration dans sept aires TOD sur le territoire métropolitain : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, la convention.

**ADOPTÉE**

**2.7 Motion de Félicitations – Monsieur Martin Robitaille**

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

M, Martin Robitaille est un citoyen originaire de Deux-Montagnes et un athlète de l'équipe canadienne de voile. Déterminé à atteindre ses objectifs, il mène une vie saine bien remplie.

Partageant son temps entre l'entraînement physique, la pratique de la voile et ses études en ingénierie à l'Université de Ryerson à Toronto, il fait preuve d'une ténacité et d'une détermination peu communes.

En février dernier, Martin Robitaille a obtenu son meilleur résultat international en carrière, terminant au sixième rang de la classe Finn à la Coupe du monde de voile présentée à Miami. Notons qu'il a terminé trois fois dans le top-5 lors des cinq dernières étapes de la compétition, ce qui lui a permis de prendre la sixième place de l'épreuve qui regroupait 28 embarcations.

Rappelons que ce jeune athlète déterminé a également été sacré champion du monde junior de Finn, en France, en juillet 2012.

Le parcours extraordinaire du navigateur Martin Robitaille mérite amplement une mention.

IL EST

Proposé par monsieur Marc Lauzon  
et unanimement résolu

Que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes offre ses plus sincères félicitations à l'endroit de monsieur Martin Robitaille pour ses impressionnantes performances et pour sa détermination à toujours progresser.

Les membres du conseil de ville offrent à l'athlète originaire de Deux-Montagnes leurs meilleurs vœux de succès pour les étapes à venir. Ils lui témoignent leur soutien et leur fierté de le voir briller ainsi sur la scène internationale.

**ADOPTÉE**

**2.8 Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-05-09.124

DE NOMMER madame Alexandra Neveu comme membre du comité consultatif d'urbanisme, en remplacement de Michel Barbusci.

**ADOPTÉE**

**2.9 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Tom Whitton**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-05-09.125

DE NOMMER monsieur Tom Whitton à titre de maire suppléant, et que ce dernier agisse, également, à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 13 juin 2013.

Monsieur Marc Lauzon profite de l'occasion pour remercier madame Suzette Bigras, pour ses services à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC au cours des derniers mois.

**ADOPTÉE**

**2.10 Entente intermunicipale concernant la fourniture d'eau potable par la Ville de Deux-Montagnes à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la cessation de cette fourniture d'eau – Mandat au directeur général de finaliser l'entente et autorisation de signature**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.126

DE MANDATER le directeur général à finaliser la négociation de l'entente intermunicipale concernant la fourniture d'eau potable par la Ville de Deux-Montagnes à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et la cessation de cette fourniture d'eau ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intermunicipale.

**ADOPTÉE**

**2.11 Interdiction de vente de boissons énergisantes à l'Olympia**

CONSIDÉRANT que les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains ;

CONSIDÉRANT que le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain ;

CONSIDÉRANT que plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents ;

CONSIDÉRANT que la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents ;

CONSIDÉRANT qu'à l'instar de plusieurs organisations oeuvrants en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes ;

CONSIDÉRANT que la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2013-05-09.127

D'INTERDIRE la vente de boissons énergisantes au Complexe sportif et culturel de Deux-Montagnes (Olympia).

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt du procès-verbal**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2013

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 19h50.  
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h10.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Avis de motion – Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du plan d'intervention pour les chaussées, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout à même les fonds disponible au règlement n° 1383**

---

Monsieur Guillaume Bouvrette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la mise à jour du plan d'intervention pour les chaussées, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout à même les fonds disponible au règlement n° 1383.

**5.2 Adoption – Second projet de Règlement n° 1496 - Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1369 afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39**

---

CONSIDÉRANT l'adoption le 11 avril 2013, du premier projet de règlement n° 1496 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 9 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-05-09.128** D'ADOPTER, sans changement, le Second projet de Règlement n° 1496 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin d'ajouter des usages dans la zone P2-39*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.3 Adoption – Règlement n° 1497 - Règlements décrétant une dépense et un emprunt pour l'agrandissement du chalet de la piscine municipale et de la Maison des jeunes afin d'y incorporer un local pour le soccer**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'agrandissement du chalet de la piscine municipale et de la Maison des jeunes afin d'y incorporer un local pour le soccer, remboursable sur 30 ans, de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, basée sur la valeur foncière, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-05-09.129** D'ADOPTER le Règlement n° 1497 intitulé «*Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 400 000 \$ pour l'agrandissement du chalet de la piscine municipale et de la Maison des jeunes afin d'y incorporer un local pour le soccer*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.4 Adoption – Règlement n° 1500 - Règlement modifiant le Règlement n° 632.89 portant sur les dérogations mineures**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation le 9 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujettie à la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de supprimer l'interdiction d'accorder une dérogation mineure concernant l'aire maximum des enseignes permises ;



IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-05-09.130

D'ADOPTER le Règlement n° 1500 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n° 632.89 portant sur les dérogations mineures*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.5 Adoption – Règlement n° 1501 - Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 14 mars 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de majorer les tarifs pour les copies de documents et de modifier les tarifs de certaines activités sportives et de location de salle ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.131

D'ADOPTER le Règlement n° 1501 intitulé «*Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes*», tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2013**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2013 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 931 639,09 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	48 046,40 \$

**6.2 Nomination d'un assistant-trésorier**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 106 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut nommer un assistant-trésorier ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-05-09.132

DE NOMMER Jean Langevin, directeur général, à titre d'assistant-trésorier, rétroactivement au 19 avril 2013.

DE DÉSIGNER Jean Langevin, directeur général, administrateur général adjoint de la ville auprès de la Caisse Desjardins Deux-Montagnes-St-Eustache, avec le pouvoir de signer tous les effets bancaires.

**ADOPTÉE**

**7. Greffe**

**7.1 Règlements d'emprunt n° 1498 et 1499 - Dépôt des certificats du résultat des registres.**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt n° 1498 et 1499.

**7.2 Dépôt – Procès-verbal de correction n° 2013-002**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2013-002, par l'ajout de l'autorisation à tenir le feu d'artifice pour les festivités de la Fête du Canada.

**8. Ressources humaines**

**8.1 Nomination de Karyne Perreault, greffière à la Cour municipale, à titre de juge de paix pour le district de Terrebonne**

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Josée Maurice, greffière en chef à la cour municipale commune de Deux-Montagnes, datée du 24 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

2013-05-09.133

DE DEMANDER au Ministère de la justice du Québec que Karyne Perreault, greffière de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes, soit nommée juge de paix pour le district judiciaire de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel temporaire – Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Denis Racicot, directeur par intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, datée du 17 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-05-09.134**

D'ENTÉRINER les engagements de policiers temporaires suivants, au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

	<b>à compter du :</b>
Marie Christine Baril	16 avril 2013
Filippo Dori	16 avril 2013
Pier-Alexandre Guay	16 avril 2013
Olivier Sénéchal	16 avril 2013
Sophie Tessier	16 avril 2013
Charles Dufault	25 avril 2013
Yann Lebrun	25 avril 2013

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-215-01-141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnels temporaires - inspecteurs en bâtiments au Service de l'urbanisme**

---

CONSIDÉRANT que 2 postes sont temporairement vacants au Service d'urbanisme ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-05-09.135**

D'ENGAGER madame Sonia Rivest et monsieur William Charbonneau, à titre d'employés temporaires, au poste d'inspecteurs des bâtiments, au Service d'urbanisme, Gestion du Territoire, à compter du 6 mai 2013, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE PROLONGER la nomination de Nadine Ferrara au poste d'inspectrice des bâtiments jusqu'au 10 mai 2013

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.611.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Confirmation de permanence – Directeur de la Gestion du territoire**

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du territoire ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

2013-05-09.136

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Benoit Grondin, à titre de cadre, au poste de Directeur de la Gestion du territoire.

**ADOPTÉE**

**8.5 Fin d'emploi du trésorier – Gerry Michel Hethrington**

CONSIDÉRANT que monsieur Gerry Michel Hethrington, directeur des Finances et trésorier, était assujetti à une probation de 6 mois ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.137

DE METTRE fin à l'emploi de monsieur Gerry Michel Hethrington, à compter du 19 avril 2013.

**ADOPTÉE**

**8.6 Engagement de personnels étudiants au service des Travaux publics**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, datée du 29 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.138

D'ENTÉRINER les engagements de personnels étudiants au Service des Travaux publics, et ce, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur ;

David Landry	Steve Dionne
Laurent Perreault	Jacob Ouellet Huet
Matthew Paolucci	Alexandre Tranchemontagne
Patrick Paquette	Jérémy Beausoleil

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.755.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.7 Engagement d'une directrice des Finances et trésorière**

---

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-05-09.139**

D'ENGAGER madame Julie Guindon, à titre d'employée cadre, au poste de directrice des Finances et trésorière, à compter du 22 mai 2013.

DE DÉSIGNER Julie Guindon, directrice des finances et trésorière, à titre d'administratrice générale de la ville auprès de la Caisse Desjardins Deux-Montagnes-St-Eustache, avec le pouvoir de signer tous les effets bancaires.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**9. Urbanisme**

**9.1 Demande de dérogation mineure - Centre du Jardin Barbe (Lot 1 973 835)**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette  
et unanimement résolu

**2013-05-09.140**

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété Centre du Jardin Barbe (Lot 1 973 835) ayant pour objet d'autoriser une enseigne, à la condition que l'enseigne ne déborde pas de la ligne de trottoir ;

- 1) dont la partie interchangeable représente 50% de la superficie totale de l'enseigne au lieu de 20% ;
- 2) avec une superficie totale de 7m<sup>2</sup> au lieu de 3m<sup>2</sup> ;
- 3) dont la superficie de la portion du message variable est de 3,54m<sup>2</sup> au lieu de 2m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉE**

## 9.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.141

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
A) 315, 3 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 605 205)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en déclin de bois de type CanExel de couleur sable. Les façias, soffites et le contour des portes et fenêtres seront remplacés par un revêtement en aluminium de couleur blanche. Le balcon sera remplacé par un trottoir de béton et une toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noir sera ajoutée au-dessus de la porte d'entrée avec deux colonnes de bois traité recouvert d'aluminium de couleur blanche.
B) 581, 20 <sup>e</sup> avenue (Lot 1 973 810)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de «Fantaisies sucrées» de deux enseignes commerciales dans les boîtiers lumineux existants sur la façade et sur un poteau. L'enseigne est de type boîtier de métal garni d'un panneau d'acrylique imprimé couleur comprenant un éclairage néon à l'arrière
C) 309, rue Élisabeth (Lot 1 975 200)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de rénovation extérieure par l'ajout de trois lucarnes en façade avant et deux lucarnes en façade arrière et, à l'intérieur, par l'ajout d'une salle de lavage dans la partie arrière du garage existant.
D) 97, 18 <sup>e</sup> avenue (Lot 5 211 073)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale avec garage d'une dimension de 11m de largeur par 14m de profondeur. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type Maibec de couleur brun moyen avec un parement de maçonnerie de couleur lotis charbon pour la façade principale et un vinyle de couleur brun/beige pour les façades latérales et arrière. Les portes, fenêtres, façias et soffites seront en aluminium de couleur

	noire et la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire deux tons
E) 18 <sup>e</sup> avenue (Lot 5 211 072)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale plein pied avec garage d'une dimension de 11m de largeur par 14m de profondeur. Le revêtement extérieur sera en déclin de bois de type CanExel de couleur taupe avec un parement de maçonnerie de couleur gris pour la façade principale et un vinyle de couleur beige pour les façades latérales et arrière. Les portes, fenêtres, façias et soffites seront en aluminium de couleur noire et la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur noire

**ADOPTÉE****10. Travaux publics****10.1 Engagement de la Ville dans le cadre du nouveau Guide de gestion des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la séparation de ses eaux usées par l'implantation d'un nouvel émissaire pluvial à l'extrémité est de la rue Henri-Dunant tel qu'élaboré dans son Plan Directeur de drainage ;

CONSIDÉRANT que ce nouvel émissaire desservira le secteur situé au nord de la rue Henri-Dunant entre la 3<sup>e</sup> et la 11<sup>e</sup> avenue ;

CONSIDÉRANT que la gestion des eaux pluviales doit répondre aux critères de qualité du nouveau Guide gestion des eaux pluviales, notamment par la réduction des MES et du phosphore total ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.142

DE CONFIRMER au MDDEFP l'engagement de la municipalité, lors de l'exécution des travaux d'aménagement du drainage des avenues et rues de ce secteur, à respecter les modalités du nouveau Guide de gestion des eaux pluviales incluant les critères de qualité applicables par la mise en place notamment de tranchées d'infiltration, noues engazonnées ou tout autre système d'enlèvement des polluants.

**ADOPTÉE****10.2 Rejet des soumissions pour la réhabilitation des infrastructures sur la rue Henri-Dunant, la 3<sup>e</sup> avenue, la 5<sup>e</sup> avenue et la rue Gagnon (Appel d'offres GT2013-009)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la réhabilitation des infrastructures sur la rue Henri-Dunant, la 3<sup>e</sup> avenue, la 5<sup>e</sup> avenue et la rue Gagnon ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'une partie importante des travaux prévus, soit la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire et pluvial, ne fera pas l'objet d'une subvention ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.143

DE REJETER les soumissions concernant l'appel d'offres (GT2013-009) pour la réhabilitation des infrastructures sur la rue Henri-Dunant, la 3<sup>e</sup> avenue, la 5<sup>e</sup> avenue et la rue Gagnon.

**ADOPTÉE**

**10.3 Adjudication de contrat pour la fourniture et l'installation de structures et panneaux d'affichage électronique (Appel d'offres GT2013-010)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation de structures et panneaux d'affichage électronique ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
CMD	91 060,82 \$
Enseignes Barbo	88 231,82 \$
Arts & Lettres inc.	91 417,59 \$

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Benoit Grondin, directeur de la Gestion du Territoire, en date du 7 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.144

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de structures et panneaux d'affichage électronique à *Enseignes Barbo*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 88 231,82 \$ taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-010). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement d'emprunt n° 1473.

**ADOPTÉE**

**10.4 Adjudication de contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets domestiques dangereux (Appel d'offres GT2013-011)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets domestiques dangereux ;



CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Clean Harbors	20 338,96
Chemtech environnement Inc.	15 704,44
Services industriels Newalta Inc.	19 211,17

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur des Travaux publics, en date du 8 mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par monsieur Tom Whitton  
et unanimement résolu

**2013-05-09.145**

D'ACCORDER le contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets domestiques dangereux à *Chemtech environnement inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 15 704,44 \$ incluant les taxes, du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2013, avec un renouvellement pour 4 années additionnelles, suivant les documents d'appel d'offres (GT2013-011). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.452.00.499.

**ADOPTÉE**

**10.5 Adjudication de contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille de marque Ford Interceptor 2013/2014 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes (Appel d'offres SP2013-001)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 6 fournisseurs, pour la fourniture d'un véhicule de patrouille de marque Ford Interceptor 2013/2014 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue ;

Fournisseur	Montant
Blainville Ford	33 492 \$

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-05-09.146**

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un véhicule de patrouille de marque Ford Interceptor 2013/2014 pour le Service de police régionale de Deux-Montagnes à *Blainville Ford*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 33 492 \$ incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (SP2013-001) et la soumission modifiée. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.00.724.

**ADOPTÉE**

**10.6 Demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour le bouclage du réseau d'eau potable entre la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> avenue et entre la 12<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> avenue**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de la Gestion du territoire, monsieur Benoit Grondin, daté du 30 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.147

DE DEMANDER au MDDEFP un certificat d'autorisation, pour le bouclage du réseau d'eau potable entre la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> avenues et entre la 12<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> avenues ;

QUE la Ville de Deux-Montagnes s'engage à remettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

D'AUTORISER le directeur de la Gestion du territoire ou le chargé de projets aux Services techniques à soumettre et à signer, pour et au nom de la ville, la demande de certificat d'autorisation et l'attestation de conformité.

**ADOPTÉE**

**10.7 Contrat d'approvisionnement à Les Asphaltes J. Dumont Inc. pour la fourniture d'asphalte de surface**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics, en date du 1<sup>er</sup> mai 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.148

DE RETENIR les services de *Les Asphaltes J. Dumont Inc.* pour la fourniture d'asphalte de surface, au coût unitaire de 129 \$ la tonne, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire objet 625.

**ADOPTÉE**

**10.8 Acquisition et installation d'un godet à attache rapide sur le tracteur Kubota pour le nettoyage et l'entretien des terrains**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Berthelette, directeur du service des Travaux publics, en date du 1<sup>er</sup> mai 2013 ;  
IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.149

D'AUTORISER l'acquisition et installation d'un godet à attache rapide sur le tracteur Kubota pour le nettoyage et l'entretien des terrains, pour un montant de 4 900 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

**ADOPTÉE**

**11. Loisirs et services communautaires**

**11.1 Nuit de la peinture – Autorisation à tenir l'activité le 3 août 2013**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 25 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.150

D'AUTORISER Station-Art-2M à tenir la Nuit de la Peinture dans le stationnement de l'Olympia, samedi le 3 août 2013 entre 21h et 1h ; en cas de pluie, l'événement sera remis le 4 août 2013 à 17h.

DE VERSER à Station-Art-2M une aide financière de 7 000 \$, puisé à même le poste budgétaire 02.595.00.499.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.2 Autorisation au Club Social Héritage à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 15 juin et le 24 août 2013 et l'autorisation d'obtenir un permis d'alcool**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Social Héritage concernant la tenue du Tournoi de balle-molle au parc Olympia, dans le cadre de levées de fonds ;

CONSIDÉRANT les rapports du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 25 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

2013-05-09.151

D'AUTORISER le Club Social Héritage à tenir un Tournoi de balle-molle au Parc Olympia le 15 juin et le 24 août 2013, de 8h30 à 17h30, ainsi que l'obtention d'un permis d'alcool, dans le cadre des activités de levées de fonds ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.3 Versement d'aide financière - Association culturelle de Deux-Montagnes - La Cité des Arts 2<sup>e</sup> édition**

---

CONSIDÉRANT que l'Association culturelle de Deux-Montagnes organise la deuxième édition de la Cité des Arts dont l'objectif est de créer un pôle d'attraction, une destination incontournable pour les arts visuels mixtes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 25 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

2013-05-09.152

D'AUTORISER l'Association culturelle de Deux-Montagnes à tenir la 2<sup>e</sup> édition de la Cité des Arts les 13 et 14 juillet 2013, au parc Central ;

DE VERSER à l'Association culturelle de Deux-Montagnes une aide financière de 3 000 \$ pour la tenue de la deuxième édition de la Cité des Arts.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à même le poste budgétaire 02.192.04.699.

**ADOPTÉE**

**11.4 Signature de l'entente avec les 5 villes participantes et le club de soccer Deux-Montagnes concernant l'utilisation des terrains de soccer**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Piché, directeur du Service des loisirs et services communautaires, daté du 25 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-05-09.153** DE SIGNER avec les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, de Pointe-Calumet, d'Oka, de Saint-Placide et avec le Club de soccer Deux-Montagnes, l'entente concernant l'utilisation des terrains de soccer pour les années 2013 à 2015 : le maire et le directeur général sont autorisés à signer l'entente.

**ADOPTÉE**

**11.5 Versement d'aide financière – 50<sup>e</sup> anniversaire du Club de Soccer Shamrocks Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 30 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-05-09.154** D'OCTROYER une aide financière de 5 000 \$ au Club de soccer Shamrocks Deux-Montagnes afin de célébrer leur 50<sup>e</sup> anniversaire au parc Central, le samedi 25 mai 2013.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.192.02.970 (2 000 \$), 02.111.00.970 (500 \$) et 02.192.04.699 (2 500 \$).

**ADOPTÉE**

**11.6 Autorisation à tenir une activité cycliste, Fiesta vagabonde**

---

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Martin Piché, daté du 30 avril 2013 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-05-09.155** D'AUTORISER la tenue de la Fiesta Vagabonde, le dimanche 9 juin 2013, dans les rues de la Ville de Deux Montagnes.

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.7 Demande d'aide financière en vertu du programme «Fonds d'amélioration d'une infrastructure communautaire» pour le projet d'agrandissement de la maison des jeunes**

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton  
Appuyé par monsieur Mario St-Charles  
et unanimement résolu

**2013-05-09.156**

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière auprès du Ministère du développement économique du Canada en vertu du programme «Fonds d'amélioration d'une infrastructure communautaire» pour le projet d'agrandissement de la maison des jeunes ;

DE DÉSIGNER le directeur des Loisirs et services communautaires et le directeur de la Gestion du territoire à titre de personne-ressource autorisée à transiger avec le DEC, et de désigner le directeur des Travaux publics à titre de personne-ressource secondaire.

**ADOPTÉE**

**12. Police**

**12.1 Don à des organismes de vélos trouvés et non réclamés**

CONSIDÉRANT le nombre de plus en plus important de vélos trouvés jamais réclamés qui sont entreposés dans un des conteneurs dont dispose le Service de police ;

CONSIDÉRANT que ces vélos sont toujours en bon état, et qu'ils pourraient être utiles à un second propriétaire ;

CONSIDÉRANT que ces vélos ont été trouvés sur tout le territoire du Service de police régionale de Deux-Montagnes et n'ont jamais été réclamés ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette  
Appuyé par madame Suzette Bigras  
et unanimement résolu

**2013-05-09.157**

DE DONNER aux organismes sans but lucratifs suivants les vélos trouvés et non réclamés :

- Comité d'aide aux régions défavorisées de la Polyvalente Deux-Montagnes qui les fera parvenir en Haïti ;
- Église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pour les familles dans le besoin ;
- Petite maison de Pointe-Calumet pour les familles dans le besoin ;
- Le Chiffonnier de Saint-Joseph-du-Lac pour les familles dans le besoin.

**ADOPTÉE**

**13. Deuxième période de questions spécifiques**  
(sur un point à l'ordre du jour seulement)

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 20h41.  
4 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h52.

**14. Levée de la séance**

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras  
Appuyé par monsieur James McAllister  
et unanimement résolu

2013-05-09.158 DE LEVER la présente séance à 20h52.

**ADOPTÉE**

Signé *Marc Lauzon*

---

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier